

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 22 mai 2015**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence de Mr J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés et absents

Absents :

Excusés : Jean BOURGEOIS, Mathieu BEGOU, Michelle EYRAUD, Sylvie DERVILLE, Rudy SYLVESTRE

Secrétaire de séance : Raymonde BELLE

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2015

### **1 - REVISION LOYERS 2015**

Le maire rappelle au conseil municipal les termes des taux d'habitation des logements de la commune. Il conviendrait d'appliquer, comme le prévoit chaque bail, une révision de loyer au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la révision légale à appliquer au 1<sup>er</sup> juillet 2015 sur chaque loyer est de +0.15 % (source INSEE – Variation de l'Indice de Référence des Loyers du 1<sup>er</sup> trimestre 2015).

Après délibération, le conseil municipal décide d'augmenter les loyers de base à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le montant de la location des dépendances et annexes est maintenu au montant de 2004.

Les nouveaux montants de loyers sont les suivants :

	Loyer de base révisé		Annexes		Montant total loyer
F5 – le village :	310.48	+	32.41	=	342.89 €
T2 – Vaugelas :	265.44	+	30.49	=	295.93 €
T5 – Vaugelas :	626.04	+	50.00	=	676.04 €

### **2 - CONVENTION SITE INTERNET**

Vu la délibération du 14/06/2013, approuvant la convention d'entente intercommunale Gervanne-Sye,

Vu le projet de développer ensemble un site Internet sur les 8 communes de Gervanne-Sye, soit Gigors et Lozeron, Cobonne, Eygluy et Escoulin, Beaufort sur Gervanne, Montclar sur Gervanne, Ombrière, Plan de Baix et Suze,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention

La participation de chacune des communes signataires sera de 145 € pour l'année 2015 puis de 59 € par an jusqu'en 2020 (fin du mandat).

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cet objet.

### **3 - VOIRIE 2015**

L'état des lieux sur la voirie a été effectué. Plusieurs chemins sont à refaire cette année. Nous sommes dans l'attente de l'estimatif.

Monsieur le Maire, constate que suite à la météo, l'herbe à pousser bien plus vite que l'année dernière. Il propose d'appeler l'entreprise COUTOULIN. Le Conseil accepte.

### **4 - EAU ENQUETE PUBLIC COTE BELLE**

Le dossier de DUP pour le captage de Côte Belle a été déclaré recevable par la DDT et l'ARS et a été déposé en Préfecture le 4 mai en vue de l'enquête publique.

Celle-ci sera programmée par les services de la Préfecture (Bureau des Enquêtes Publiques) après instruction. Nous attendons donc la validation de la Préfecture et la nomination du Commissaire Enquêteur.

## **5 - NATURA 2000**

Monsieur le Maire fait un rapport sur la réunion qu'il a eu avec Mme NIEL et Mr BEGOU le 22 mai à 10h.

La prochaine réunion aura lieu le 24 juin à Combovin, pour la validation du cahier des charges puis en septembre pour la validation des cartes du périmètre.

## **6 - PROJET MIGRATION LOGICIEL CIL A COSOLUSE**

Monsieur le Maire, fait état de l'appel téléphonique de notre prestataire CIL. Il nous informe la fin de leur logiciel en décembre 2016 suite au rachat par COSOLUSE.

CIL nous propose donc un devis individuel pour la migration vers COSOLUSE.

Monsieur le Maire, vu le prix du devis, leur demande de faire une proposition de devis groupé avec les communes de Gervanne Sye et d'autres communes qui ont CIL.

Nous sommes dans l'attente, de la prochaine réunion des maires.

## **7 - AVANT PROJET EOLIEN**

Suite à la réunion de Monsieur le Maire et Madame le Maire de Beaufort sur Gervanne avec la personne en charge de l'avant-projet éolien, le conseil est favorable pour l'étape 0 à savoir l'implantation d'un mât pour prendre connaissance du potentiel venteux. Suite aux résultats donnés, le conseil municipal pourra envisager la poursuite de l'étude. Mais vu que la plus grande surface d'édification d'éolienne se trouve sur la commune de Beaufort sur Gervanne, la commune de Montclar sur Gervanne s'associera à sa décision.

## **8 - QUESTIONS DIVERSES**

Fin de séance : 20h15

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 01 juillet à 18h30